



## Tropical Timber Trade Facility (TTT) – un futur projet trilatéral

---

Promotion du commerce des bois tropicaux et des produits dérivés légaux et/ ou durables tout au long de la chaîne d'approvisionnement de l'Afrique centrale vers les marchés internationaux en passant par la Chine

Dr Ralph RIDDER  
GIZ Chine  
8 juillet 2022

Supporté par



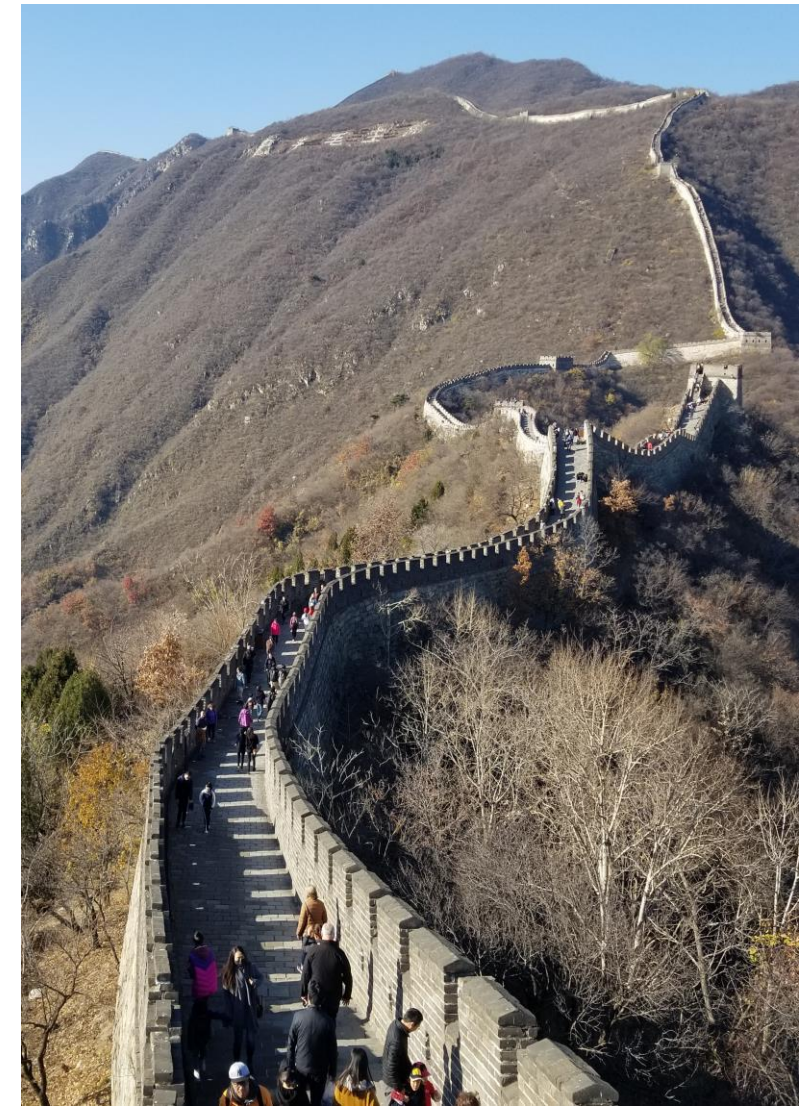
Federal Ministry  
for Economic Cooperation  
and Development



Federal Ministry  
of Food  
and Agriculture

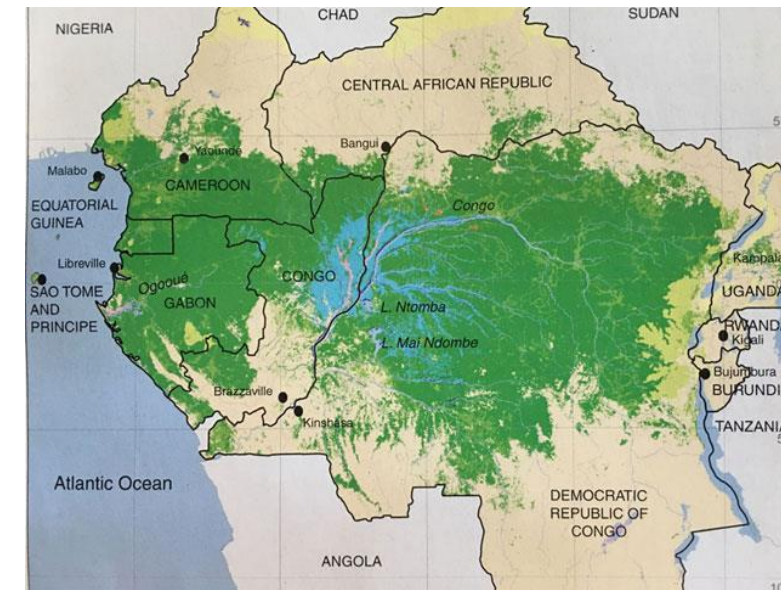
## Situation en Chine

- Selon l'OIBT, la **Chine importe 60 % des bois tropicaux du commerce international.**
- **Chaîne d'approvisionnement verte mondiale (GGSC)** initiative de l'industrie chinoise fondée lors d'un atelier de l'OIBT à Pékin, en juin 2018. Les industries du GGSC s'engagent à assainir leurs chaînes d'approvisionnement et ont demandé un soutien international. Motivation : Accès aux marchés et réduction du risque de réputation.
- **Nouvelle loi forestière chinoise** en vigueur depuis juillet 2020. **L'article 65** interdit l'achat, le transport et la transformation du bois illégal. NFGA a confirmé que cette loi concerne également le bois importé.
- **Le BMEL** a financé **un voyage d'étude GIZ-GGSC au Gabon, au Cameroun et au Congo** en février/mars 2019 conjointement avec l'OIBT et l'ATIBT. L'industrie du GGSC est sensibilisée à l'exploitation illégale des forêts.
- **Conférence GGSC à Shanghai** en octobre 2019 **co-financée par BMEL/BMZ**, organisée par l'OIBT, l'ATIBT et le CTWPDA.



## Situation en Afrique centrale

- **55 millions d'hectares de concessions forestières industrielles**, dont 14 millions d'hectares sont vérifiés et/ou certifiés (deux concessions chinoises). Le bois dont la légalité est vérifiée ou certifiée est plus cher. De nombreux acheteurs de bois recherchent du bois bon marché (non entièrement légal).
- Investissement nécessaire pour la vérification de la légalité dans toute la sous-région = **200 millions d'euros**.
- En général, les lois existant en Afrique centrale sont d'une bonne qualité mais pas suffisamment mises en œuvre. La meilleure assurance de la légalité des entreprises est une vérification de la légalité tierce partie audité grâce à des standards accrédités par le Gouvernement du pays. Parce qu'une concession allouée par le Gouvernement d'un pays procédant un plan d'aménagement approuvé peut encore produire du bois illégal.
- Les processus APV-FLEGT de l'UE n'ont pas d'impact mesurable sur le commerce légal.
- Les Ministères de forêts d'Afrique centrale sont très intéressés par un dialogue avec la Chine sur une politique de commerce du bois parce que entre 60 et 80% des exportations du bois des pays d'Afrique centrale partent directement vers la Chine.
- Le cas du Gabon :
  - ✓ La plupart des concessions sont exploitées par des chinois.
  - ✓ Groupe de travail bilatéral avec NFGA (1<sup>er</sup> VC le 8 mars 2022).
  - ✓ Incitations fiscales vers la vérification de légalité et la certification.
  - ✓ Mise en place d'un système national de traçabilité du bois obligatoire pour toutes les concessions forestières et les industries de la transformation à partir de 2023.



## Préparation de TTT



- À la réunion du groupe de travail sur la foresterie de la NFGA-BMEL en décembre 2020, la NFGA a exprimé son intérêt à explorer des idées de coopération concernant l'appui au commerce légal des bois tropicaux.
- En janvier 2021, le BMZ a fourni à la GIZ des fonds pour la préparation de TTT.
- Atelier d'experts TTT à Beijing le 1<sup>er</sup> avril 2021.
- Commentaires de l'industrie sur TTT dans de nombreuses VC et réunions.
- Présentation de TTT lors de l'atelier régional de la COMIFAC à Douala, le 10 juillet 2021, et retour des gouvernements d'Afrique centrale sur TTT lors de l'atelier régional de la COMIFAC à Brazzaville, le 10 août 2021.
- Symposium sur les forêts tropicales à Berlin le 8 septembre 2021 : le Ministre du BMZ suggère une coopération trilatérale TTT.
- Le ministre du BMZ a envoyé une lettre à l'administrateur de la NFGA proposant un soutien pour la coopération trilatérale TTT en novembre 2021.
- Études préparatoires : (i) évaluation des parties prenantes du TTT, (ii) statu quo de la gouvernance forestière en Afrique centrale et de la production légale de bois, (iii) identification des meilleurs systèmes de traçabilité du bois disponibles et comparaison avec la traçabilité du bois par « block chain ».
- Visite préparatoire en RDC, au Congo, au Gabon et au Cameroun en février 2022.

**11<sup>ème</sup> ATELIER DE CONCERTATION DES COORDINATIONS NATIONALES COMIFAC  
SUR LE PROCESSUS DE COLLECTE DES DONNEES, DE REFLEXION SUR L'APPROCHE  
« Tropical Timber Trade (TTT) Facility »  
SUIVI DE VALIDATION DU PLAN D'AFFAIRES DE LA COMIFAC  
DOUALA - CAMEROUN DU 08 AU 14 JUILLET 2021**



# Draft des objectifs de TTT



## Objectif global de TTT

Les chaînes d'approvisionnement en bois tropicaux contribuent à la conservation à long-terme des forêts, au climat et à la protection de la biodiversité dans les forêts d'Afrique centrale.

## Objectif spécifique de TTT

La production industrielle de bois tropicaux dans les forêts d'Afrique centrale est de plus en plus basée sur une gestion légale des forêts, au moins audité, et avec une traçabilité crédible.



# Draft des résultats attendus de TTT



**1.** Soutien aux groupes de travail inter-gouvernementaux vers un cadre politique convenu sur le commerce du bois tropicaux

Les documents relatifs **aux exportations et aux importations** de bois tropicaux (normes de légalité et exigences de traçabilité), **les règles et les garanties relatives à l'investissement étranger** sont convenus dans des groupes de travail gouvernementaux bilatéraux entre la Chine et les pays d'Afrique centrale. Tout cela grâce au soutien de processus nationaux de construction de consensus multipartites.

**2.** Motiver l'industrie à travailler dans le cadre de la politique commerciale du bois tropicaux

L'industrie, motivée par des incitatifs fiscaux, tarifaires et financiers, met en œuvre **la vérification de la légalité par un tiers avec une traçabilité crédible du bois tropicaux.**  
L'application **des lois gouvernementales est simplifiée** en raison de la vérification de la légalité crédible obligatoire et de la traçabilité opérationnelle.

**3.** Changement de paradigme sur les marchés

**La demande sur les marchés des produits de bois tropicaux augmente** en raison de l'amélioration de l'image des bois tropicaux, car la production légale prouvée de bois tropicaux contribue à la conservation à long-terme des forêts tropicales, au climat et à la protection de la biodiversité.